

7.—Elle est de nature à blesser l'entente qui doit exister entre les différentes parties contractantes qui nous ont donné la Confédération, à soulever une question dangereuse de race et de religion, et à empêcher par là même la vie publique de tous les habitants de ce pays;

8.—Le Parlement Impérial mettant entre les mains du Gouverneur Général en Conseil le pouvoir de dénoncer tout Acte d'une Législature provinciale, le soussigné demande que, dans l'intérêt public le mieux compris, on ait immédiatement recours à l'exercice de ce pouvoir et qu'on décrète le désavoué de cette loi.

Mars 1916.

N. B.—Cette requête a été signée par les personnalités suivantes:

Son Éminence Louis-Nazaire, cardinal Bégin, Archevêque de Québec; NN. SS.—Légal, Archevêque d'Edmonton;—Mathieu, Archevêque de Régina;—Roy, Archevêque de Selencye;—Latulippe, Evêque de Haileybury;—Charlebois, Evêque de Bérénice;—Dugas, Administrateur de St-Boniface;—Pascal Evêque de Prince Albert;—Laroque, Evêque de Sherbrooke;—Chalifoux, Evêque d'Auréopolis;—Labrèque, Evêque de Chicoutimi;—Cloutier, Evêque des Trois-Rivières;—Bruneault, Evêque de Nicolet;—Forbes, Evêque de Joliette;—LeBlanc, Evêque de St-Jean;—Blais, Evêque de Rimouski;—Bernard, Evêque de St-Hyacinthe;—Brunet, Evêque de Mont-Laurier;—Blanche, Vicaire Apostolique du Golfe St-Laurent;—Breynat, Vicaire Apostolique de Mackenzie;—Grouard, Vicaire Apostolique d'Arthabaska.

N'ont point signé:

NN. SS. Bruchési, Archevêque de Montréal;—Émard, Evêque de Valleyfield;—Gauthier, Auxiliaire de l'Archidiocèse de Montréal.

## II

### RÉPONSE AU RAPPORT DU MINISTRE DE LA JUSTICE

#### CE REFUS DE DÉSAVOY

## I

Le 8 avril 1915, la législature d'Ontario adoptait une loi donnant au gouvernement le pouvoir de déposer les dix-huit commissaires d'école élus par le peuple de la ville d'Ottawa, pour les remplacer par d'autres commissaires, nommés, ceux-ci, par le gouvernement.